

Un amortisseur pour votre portefeuille

FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée couvert en dollars canadiens – avril (symbole : ZAPR)
 FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée couvert en dollars canadiens – janvier (symbole : ZJAN)
 FNB BMO d'actions américaines avec tranche protégée couvert en dollars canadiens – octobre (symbole : ZOCT)

Nouveau FNB :
ZAPR



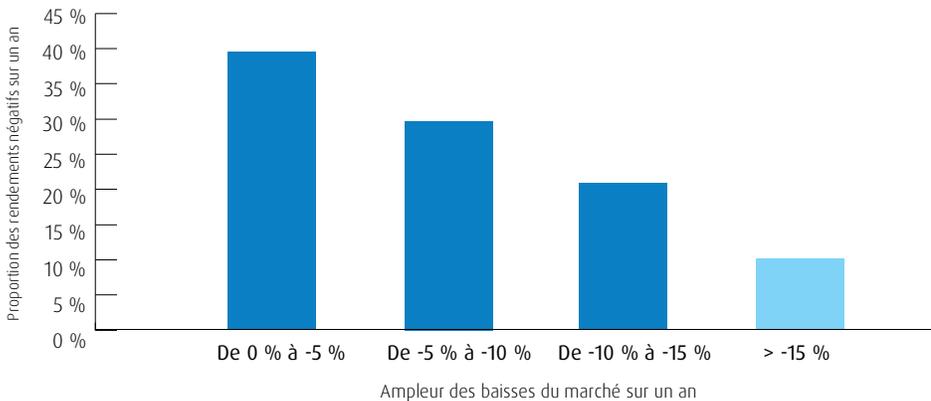
Exposition protégée à l'indice S&P 500 couvert en dollars canadiens

Trouvez votre niveau de confort

Vous craignez un repli du marché? Vous voulez réduire le risque lié à l'opportunisme de marché? Les FNB avec tranche protégée de BMO peuvent compléter ou remplacer vos positions de base en actions, en offrant une protection intégrée en cas de baisse, tout en vous permettant de conserver des placements de l'ensemble du marché boursier américain.

Ces stratégies vous aident à participer à la hausse jusqu'à un niveau prédéterminé, et si l'actif de référence sous-jacent baisse, vous disposez d'une zone tampon pour atténuer les pertes. En fait, vous acceptez de perdre un certain potentiel de hausse pour obtenir une protection supplémentaire contre les pertes.

Indice S&P 500 – Fréquence des rendements négatifs sur un an



Source : Bloomberg, au 30 juin 2023.

Le rendement passé n'est pas indicatif des rendements futurs.

Aperçu

Actif de référence :	FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens (symbole : ZUE)
Période du résultat :	12 mois
Dividendes :	Participe aux dividendes sur les actions sous-jacentes
Participation aux hausses :	Participation au rendement du cours à raison d'un pour un, jusqu'à concurrence d'un plafond
Protection contre les pertes :	Le FNB cherche à se protéger contre les pertes grâce à la zone de tranche protégée
Liquidité :	Liquidité intrajournalière
Cote de risque :*	Moyenne

* On entend par « risque » l'incertitude d'obtenir un rendement et la possibilité d'essuyer une perte en capital sur ses placements.

Efficacité de la tranche protégée

Les FNB avec tranche protégée sont conçus pour protéger le capital contre les baisses du marché qui se produisent dans la zone protégée du FNB, à condition que les actifs soient détenus jusqu'à la fin de la période du résultat. Depuis 2010, 90 % des baisses du marché sur une période d'un an ont été inférieures à 15 %.

Principaux avantages

- ✓ **Investir dans des actions américaines :** vous obtenez le rendement du cours d'un actif de référence sous-jacent jusqu'à concurrence d'un plafond, majoré de dividendes¹
- ✓ **Réinitialisations automatiques** à la fin de la période de résultat avec de nouveaux paramètres pour offrir une protection continue
- ✓ **Liquidité intrajournalière** au moyen de la négociation sur les marchés boursiers pendant leurs heures d'ouverture
- ✓ **Conçu pour les comptes imposables :** Cherche à réaliser des gains en capital et à générer un revenu, et peut également verser des distributions de remboursement de capital
- ✓ **Aucune expertise en matière d'options requise :** FNB traditionnel qui se négocie en bourse
- ✓ **Aucune commission initiale :** contrairement à d'autres structures, les FNB sont idéaux pour les comptes à honoraires et les comptes gérés sous mandat discrétionnaire
- ✓ **Aucun recours à l'effet de levier :** Résultats générés par une combinaison d'actions et de contrats d'options

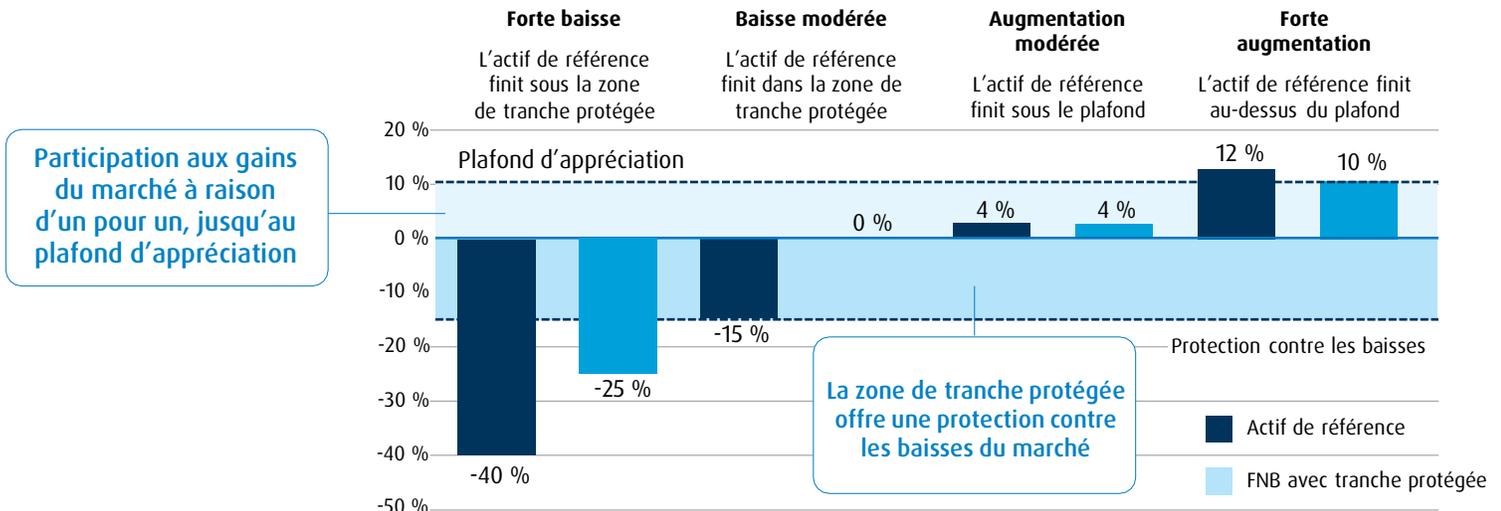
Symbole	Actif de référence	RFG estimatif ²	Frais de gestion	Zone de tranche protégée	Plafond d'appréciation	Période de résultat	Fréquence des distributions	Réinitialisation annuelle de la zone de tranche protégée ou du plafond d'appréciation
ZAPR	ZUE	0,73 %	0,65 %	15 %	10 %	12 mois	Chaque trimestre	Avril
ZJAN	ZUE	0,73 %	0,65 %	15 %	9,0 %	12 mois	Chaque trimestre	Janvier
ZOCT	ZUE	0,73 %	0,65 %	15 %	10,5 %	12 mois	Chaque trimestre	Octobre

* Puisque les FNB ont moins d'un an d'existence, le ratio des frais de gestion (RFG) réel ne sera pas connu avant la publication des états financiers du Fonds pour l'exercice en cours. ² Le RFG estimatif n'est qu'une estimation des coûts anticipés du Fonds d'ici la fin de l'exercice complet et n'est pas garanti.

Fonctionnement de la tranche protégée

Les FNB avec tranche protégée utilisent des contrats d'option conçus pour offrir une protection et mettre un plafond sur la participation au marché au cours d'une période définie. Pendant cette période, les valeurs dépendront de la valeur marchande, intrinsèque et temporelle des options[†]. La zone de tranche protégée et le plafond de participation au marché sont établis au début de la période et ne s'appliquent qu'à la fin de la période du résultat donnée. Les investisseurs qui négocient des FNB au cours de la période peuvent obtenir un rendement différent de la marge de protection contre la baisse et du plafond d'appréciation indiqués.

Scénarios de résultats potentiels : du jour 1 au jour 365

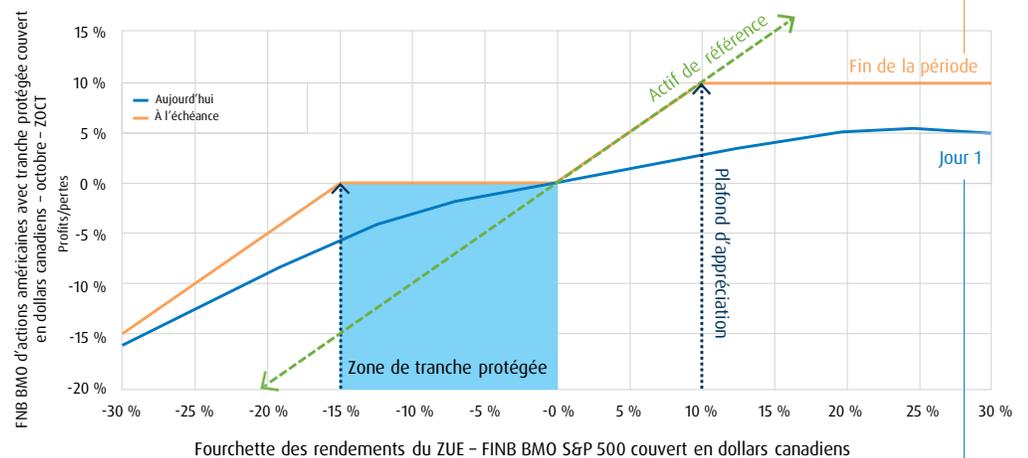


À titre indicatif seulement, en prenant un taux de 10 % comme exemple. Le plafond d'appréciation actuel est de 10,5 % pour le ZOCT, de 9 % pour le ZJAN et 10 % pour le ZAPR.

La ligne orange indique les résultats structurés si les investisseurs ont acheté leurs parts si le premier jour à la valeur liquidative de départ de 30,00 \$ et les conservent jusqu'à la fin de la période de résultat.

Le graphique de droite montre les profits ou les pertes d'un FNB avec tranche protégée (axe des ordonnées) acheté le premier jour par rapport au rendement de son actif de référence sous-jacent (axe des abscisses). Dans cet exemple, les investisseurs sont protégés contre les pertes lorsque le rendement du cours de l'actif de référence se situe entre 0 % et -15 %. Par exemple, si l'actif de référence baisse de 20 %, la tranche protégée absorbera la première tranche de 15 % et ne baissera que de 5 % à la fin de la période.

FNB avec tranche protégée - Rendement durant la période (jour 1)



À des fins d'illustration seulement.

Les valeurs des options convergent vers la valeur intrinsèque. Cela signifie que la ligne bleue se rapprochera lentement de la ligne orange à la fin de la période de résultats.[†]

Le site Web des FNB BMO fournit des renseignements importants sur le FNB (y compris les dates de début et de fin de la période de résultat cible, les plafonds d'appréciation et la zone de tranche protégée ainsi que des renseignements sur les résultats potentiels du FNB sur une base quotidienne.

[†] La valeur intrinsèque désigne la différence entre le cours actuel du titre sous-jacent et le prix d'exercice dans le contrat d'option. En revanche, la valeur spéculative reflète une prime supplémentaire que les investisseurs sont prêts à payer pour le temps restant du contrat d'option; en général, la valeur spéculative d'une option diminue à mesure que le contrat approche de l'échéance.

¹ Les FNB BMO avec tranche protégée visent à procurer un revenu et une plus-value qui correspondent au rendement d'un indice de référence jusqu'à concurrence d'un plafond (avant les frais, les dépenses et les impôts), tout en offrant une protection contre la première tranche de 15 % (avant les frais, les dépenses et les impôts) d'une diminution de l'indice de référence sur une période d'environ un an, à compter du premier jour ouvrable de la période visée par les résultats.

Divulgations :

La présente communication constitue une source générale d'information. Elle n'est pas conçue comme une source de conseils en placement ou en fiscalité et ne doit pas être considérée comme telle. Les placements particuliers ou les stratégies de négociation doivent être évalués en fonction de la situation de chaque investisseur. Il est recommandé aux particuliers de demander l'avis de professionnels compétents au sujet d'un placement précis. Les investisseurs ne peuvent pas investir directement dans un indice.

Tout énoncé qui repose nécessairement sur des événements futurs peut être une déclaration prospective. Les déclarations prospectives ne sont pas des garanties de rendement. Elles comportent des risques, des éléments d'incertitude et des hypothèses. Bien que ces déclarations soient fondées sur des hypothèses considérées comme raisonnables, rien ne garantit que les résultats réels ne seront pas sensiblement différents des résultats attendus. L'investisseur est prié de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. Concernant les déclarations prospectives, l'investisseur doit examiner attentivement les éléments de risque décrits dans la version la plus récente du prospectus.

Un investisseur qui achète des parts d'un FNB à résultat structuré autrement qu'à la valeur liquidative de départ le premier jour d'une période de résultat cible et/ou qui vend des parts d'un FNB à résultat structuré avant la fin d'une période de résultat cible peut obtenir des résultats très différents des résultats cibles recherchés par le FNB à résultat structuré pour cette période de résultat cible. Le plafond et, s'il y a lieu, la zone de tranche protégée sont des niveaux fixes qui sont calculés par rapport au cours du marché du FNB de référence pertinent et à la valeur liquidative d'un FNB à résultat structuré (telle que définie aux présentes) au début de chaque période de résultat cible. Étant donné que le cours du marché du FNB de référence et la valeur liquidative du FNB à résultat structuré concerné changeront au cours de la période de résultat cible, un investisseur qui acquiert des parts d'un FNB à résultat structuré après le début d'une période de résultat cible aura probablement un potentiel de rendement différent de celui d'un investisseur qui a acheté des parts d'un FNB à résultat structuré au début de la période de résultat cible. En effet, bien que le plafond et, s'il y a lieu, la zone de tranche protégée pour la période de résultat cible soient des niveaux fixes qui restent constants tout au long de la période de résultat cible, un investisseur qui achète des parts d'un FNB à résultat structuré à leur valeur marchande pendant la période de résultat cible achètera probablement des parts d'un FNB à résultat structuré à un prix du marché différent de la valeur liquidative du FNB à résultat structuré au début de la période de résultat cible (c.-à-d. la valeur liquidative référencée par le plafond et, s'il y a lieu, la zone de tranche protégée). De plus, le cours du marché du FNB de référence pertinent sera probablement différent du cours de ce FNB de référence au début de la période de résultat cible. Pour atteindre les résultats cibles recherchés par un FNB à résultat structuré pour une période de résultat cible, l'investisseur doit détenir des parts du FNB à résultat structuré pendant l'ensemble de cette période de résultat cible.

S&P 500® est une marque de commerce déposée de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P »). Cette marque de commerce a été octroyée sous licence par S&P Dow Jones LLC et a fait l'objet d'une sous-licence octroyée à BMO Gestion d'actifs inc. en rapport avec les FNB BMO mentionnés ci-dessus. S&P Dow Jones LLC, S&P et leurs sociétés affiliées respectives ne recommandent pas ces FNB BMO, pas plus qu'elles ne les appuient, n'en vendent les parts ou n'en font la promotion. Elles ne font en outre aucune déclaration quant à l'opportunité d'effectuer des opérations ou un placement dans ce ou ces FNB BMO.

Les placements dans des fonds négociés en bourse peuvent comporter des frais de courtage, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire l'Aperçu du FNB ou le prospectus des FNB BMO avant d'investir. Les taux de rendement indiqués sont les taux de rendement composés annuels historiques globaux; ils tiennent compte de l'évolution du prix des parts et du réinvestissement de tous les montants distribués, mais non des commissions ni de l'impôt payables par le porteur de parts, lesquels auraient réduit le rendement. Les fonds négociés en bourse ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur.

Pour connaître les risques liés à un placement dans les FNB BMO, veuillez consulter les risques spécifiques énoncés dans les prospectus des FNB BMO. Les FNB BMO s'échangent comme des actions, ils peuvent se négocier à escompte à leur valeur liquidative et leur valeur marchande fluctue, ce qui peut augmenter le risque de perte. Les distributions ne sont pas garanties et sont susceptibles d'être changées ou éliminées.

Les FNB BMO sont gérés et administrés par BMO Gestion d'actifs inc., une société de gestion de fonds d'investissement et de gestion de portefeuille et une entité juridique distincte de la Banque de Montréal. BMO Gestion mondiale d'actifs est une marque de commerce sous laquelle BMO Gestion d'actifs inc. et BMO Investissements inc. exercent leurs activités.

^{MC/MD} Marque de commerce / marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, employé en vertu d'une licence.